



HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. DISCIPLINE – Prochaine réunion
2. DISCIPLINE – Bilans des 10 et 17 septembre
3. COMPETITIONS VETERANS – Vétérans
4. COUPES JEUNES – Réunion du 15 septembre
5. COMPETITIONS SENIORS
6. INFORMATIONS COVID
7. COMPETITIONS JEUNES - Brassage



DISCIPLINE PROCHAINE REUNION



IMPORTANT

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

⌘ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;

⌘ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

3 personnes par club seront admises dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains).

Passeport sanitaire OBLIGATOIRE.

→ Le VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 19 SEPTEMBRE 2021, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



DISCIPLINE



Suite aux incivilités, le Comité Directeur a décidé de faire connaître à l'ensemble des composantes de notre football, les sanctions prononcées par sa Commission de Discipline afin que chacun prenne ses responsabilités.

REUNION du VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021

Nombre de suspendus pour 4 matchs : 1 – Propos grossiers à arbitre

Nombre de suspendus pour 18 matchs : 1 – Propos grossiers et menaces à arbitre après la rencontre par Dirigeant.

REUNION du VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

Nombre de suspendus pour 1 match : 1

Nombre de suspendus pour 2 matchs : 2

Nombre de suspendus pour 3 matchs : 6

Nombre de suspendus pour 8 matchs : 1 – Propos grossiers à arbitre par Educateur

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



COMPETITIONS VETERANS



Forfait général d'ES ANGRES – GROUPE 6 – Amende de 70 €

La Commission Vétérans :
Gérard DEBONNE
Eric GOOSSENS.



COUPES JEUNES



Réunion du :	15 septembre 2021
A	LIEVIN
Présents :	MM. Jean Baptiste BEAUVENTRE – Alain DELHAYE – Pierre MONTAGNE – Nicolas OBAL – Marc TINCHON -
Excusés :	M. Pascal WATEL -
Absents :	M. Jean Bernard LEDUC -

Coupe GAMBARDELLA (2ème tour)

Ces rencontres se dérouleront le Samedi 2 octobre 2021 sur le terrain du club 1^{er} nommé (Date et horaire à consulter sur le site de la Ligue).

15 rencontres programmées.

ELABORATION des 1ers tours de Coupes ARTOIS

Toutes les rencontres se dérouleront le week-end des 25 et 26 septembre 2021 sur le terrain du club 1^{er} nommé (Date et horaire à consulter sur le site du DISTRICT).

U18 - Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (1er tour) : 83 clubs engagés

29 rencontres programmées - 1 exempt : AS BAPAUME/BERTINCOURT/VAULX - 24 qualifiés en Coupe GAMBARDELLA.

La rencontre USA LIEVIN – FC AVION REPUBLIQUE est programmée le 2 octobre 2021.

U16 Coupe ARTOIS (1er tour) : 31 clubs engagés

15 rencontres programmées - 1 exempt : US VERMELLES (b).

U15 Coupe ARTOIS (Challenge Raymond BRICE) (1er tour) : 82 clubs engagés

41 rencontres programmées.

PROCHAINE JOURNEE des COUPES

9 et 10 octobre 2021 :

Coupes ARTOIS **U18** – **U16** et **U15** (2^{ème} tour)

Coupes **LEBAS U18** et **POUILLY U15** (1^{er} tour)

Marc TINCHON

Parution du mardi 21 septembre 2021



COMPETITIONS SENIORS



Forfait général d'**US VIMY** en SENIORS D3 – GROUPE B – Amende de 70 €
Forfait général d'**AG GRENAY** en SENIORS D5 – GROUPE C- Amende de 55 €.

Le Président de la Commission :
Richard RATAJCZAK.



INFORMATIONS - COVID



La FFF a fait paraître un protocole d'organisation des rencontres et entraînements à la suite des décisions gouvernementales du **9 Août**.

Il est impératif de respecter et de faire respecter les différentes règles imposées qui, seules, permettent de participer à la lutte contre la pandémie.

Le texte complet des décisions du Comex est consultable sur le site de la FFF, rubrique : la Fédération, sous rubrique : les procès-verbaux, paragraphe : le comité exécutif.

Les compétitions Ligue et district sont traitées à l'annexe 2

Vous trouverez ci-après les principales dispositions :

Mesures générales

Le pass sanitaire est obligatoire à partir de l'âge de 18 ans pour les joueurs, les arbitres et les dirigeants ainsi que pour toutes les personnes appelées à pénétrer dans la zone vestiaires. Il deviendra obligatoire pour les moins de 18 ans à partir du **1er Octobre**.

L'obligation du port du masque relève des attributions du maire et du préfet.

Définition du pass sanitaire et contrôle

Dans l'attente d'une modification de la loi, le pass sanitaire est limité, pour l'instant au **15 Novembre**.

- L'attestation de vaccination complète délivrée :
 - = 7 jours après la seconde injection (vaccins à 2 injections)
 - = 4 semaines après l'injection du vaccin janssen
 - = 7 jours après l'injection effectuée sur un ex malade du Covid
- Présentation d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures au moment du contrôle d'avant match.
- Un test RT-PCR positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois (guérison).
- Un certificat de contre-indication à la vaccination.
- Un auto-test négatif validé par un professionnel de santé de moins de 72 heures.

Le contrôle du pass sanitaire est effectué par le référent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant. Ce contrôle se fait en scannant le QR code présent sur le document en possession de la personne contrôlée à partir de l'application : tousanticoïd verif ou TAC Verif

Le référent Covid

Le référent Covid est **obligatoire** ; sa mission est de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des dispositions prévues et d'être l'interlocuteur des autorités. Il est recommandé de mettre en place une équipe Covid dont un membre doit être présent lors de chaque entraînement ou de chaque match à domicile.

Un registre doit être tenu indiquant les personnes habilitées et la personne présente lors de chaque manifestation.

Le référent (ou son représentant) vérifie notamment la possession du pass sanitaire par toutes les personnes accédant aux vestiaires

Accès aux vestiaires et buvettes

L'accès aux vestiaires n'est permis qu'aux seules personnes ayant une mission essentielle dans l'organisation du match. Elles doivent être munies du pass sanitaire.

Tout acteur du match (joueur, arbitre, dirigeant) non muni d'un pass sanitaire doit être refoulé et ne peut pas prendre part à la rencontre.

Un mineur opérant en senior doit être muni du pass sanitaire.

Les buvettes sont autorisées selon la réglementation applicable aux cafés et restaurants.

Public et accompagnateurs

Le contrôle du pass sanitaire pour les spectateurs, ainsi que les parents accompagnant les joueurs n'est imposé qu'à la condition que le terrain soit clôturé avec un accès uniquement réservé aux spectateurs du match.

Interdiction est faite dans tous les cas à ces personnes d'accéder à la zone vestiaires.

Dispositions concernant le match

⌘ La tablette doit être désinfectée après chaque usage.

⌘ Toute forme de protocole d'avant match et la mise en place de ramasseurs de balle sont proscrites.

⌘ Lors de la vérification de l'identité des joueurs, la validité des pass sanitaires est vérifiée par un dirigeant, en présence d'un dirigeant du club adverse, l'arbitre prenant connaissance de cette vérification.

⌘ Tout joueur dont le pass sanitaire n'est pas valable doit être enlevé de la FMI et l'arbitre lui interdit de participer à la rencontre ; si une équipe comporte moins de 8 joueurs à la suite de la vérification le match n'a pas lieu.

⌘ Une équipe est en droit de refuser de jouer si le club adverse refuse de rayer un joueur non en règle, en indiquant le motif sur le FMI.

⌘ Un mineur opérant en senior doit être muni du pass sanitaire. Pour les matches de la catégorie U18, faute d'informations précises, la vérification du pass sanitaire ne concerne que les plus de 17 ans.

Cas de Covid et report

Le report d'un match de championnat n'est envisagé que

1/ Si 4 cas positifs de joueurs (3 joueurs en futsal) ont été enregistrés sur 7 jours glissants

2/ Ou si l'ARS impose un isolement pour 7 jours de l'équipe

Les justifications utiles doivent être transmises à la commission concernée.

En coupe de France il n'y a pas de report, l'équipe se trouvant dans une des situations décrites ci-dessus est éliminée.

Richard RATAJCZAK.



COMPETITIONS JEUNES

BRASSAGE



1/ Le règlement de la phase de brassage est décrit dans l'annexe 7 des Règlements Généraux.

2/ Rappel en cas de match nul à la fin du temps réglementaire.

En cas de match nul lors des 4 journées de brassage, une séance de Tirs au but est effectuée (5 tirs). Le vainqueur se voit bonifié d'un bonus de 0,5 point.

3/ Envoi des résultats : les résultats doivent parvenir OBLIGATOIREMENT au DISTRICT :

- FMI pour le samedi 22 heures (annexe 7.3)
- En cas de feuille « papier » pour le lundi soir.

Pascal WATEL